

Pièces à fournir pour une demande ou un renouvellement de passeport biométrique :

- ◇ 1 photo d'identité (35x45) de couleur claire (bleu clair, gris clair) **non découpée** - prise depuis **mois de 6 mois - sans barrette sans chouchou** apparent, **sans** lunettes, bouche fermée, le visage doit être dégagé.

- ◇ 1 justificatif de domicile datant de **moins d'un an** :
**Si l'original de cette pièce est un support numérique, son impression aura valeur d'original.*
 - un **avis d'imposition** ou de non imposition sur les revenus ou **taxe foncière** ou habitation
 - une **quittance** de loyer émanant d'une agence immobilière ou d'un bailleur social
 - une attestation ou facture ou quittance d'assurance du logement (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile)
 - une attestation de contrat EDF ou ENGIE **avec le 2D-DOC*** ou facture **originale** (adresse prise en compte : lieu de consommation à gauche du document)
 - une facture de téléphone fixe (original) ou mobile*
 - un relevé de la caisse d'allocations familiales mentionnant les aides au logement
 - titre de propriété (acte notarié ou attestation du notaire)
 - **Personnes sans domicile ni résidence fixe** : attestation d'élection de domicile (délivrée par le CCAS/CIAS ou par une association)

Pour les personnes habitant chez un particulier ou chez leurs parents (dès 18 ans) fournir en plus :

 - une attestation sur l'honneur signée de l'hébergeant précisant qu'il vous héberge depuis plus de 3 mois.
 - **et un justificatif de domicile de l'hébergeant** (à prendre dans la liste ci-dessus)
 - **et une copie recto-verso d'une pièce d'identité de l'hébergeant** (CNI, passeport français et étranger, titre de séjour à jour de l'adresse, permis de conduire)

- ◇ ***L'original d'un acte de naissance** (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois** :
(sauf en cas de naissance à l'étranger ou dans une ville dont l'état civil est dématérialisé*)
(Pour le savoir, faire* : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)

- ◇ Timbres fiscaux : dans un bureau de tabac ou sur @ : <https://timbres.impots.gouv.fr> ou avec la pré-demande
PASSEPORT
 - Personne majeure : 86 €
 - Personne mineure **dès 15 ans** : 42 €
 - Personne mineure de **moins de 15 ans** : 17 €

PIÈCES A FOURNIR SELON LE CAS

Première demande de passeport personne majeure :

- 1 photo
- 1 justificatif de domicile - Voir liste ci-dessus - Si hébergé : voir liste ci-dessus (+ Photocopie)
- *1 acte de naissance / la carte nationale d'identité (+ Photocopie)
- 86 € de timbres fiscaux
- Le lieu et date de naissance des parents seront à renseigner

Première demande de passeport personne mineure (la présence du père ou de la mère est OBLIGATOIRE) :

- 1 photo
- Carte d'identité ou passeport du parent présent (+ Photocopie)
- 1 justificatif de domicile - Voir liste ci-dessus (+ Photocopie)
- *1 acte de naissance, si dématérialisé : le livret de famille (+ Photocopie)
- Carte nationale d'identité (+ Photocopie)
- Timbres fiscaux - selon l'âge voir liste au dessus
- **Mineur en garde alternée** : en plus, une copie recto-verso de la pièce d'identité de l'autre parent (cni, passeport, permis de conduire) ET son justificatif de domicile - Voir liste ci-dessus ET la décision du juge aux affaires familiales ou la convention conclue entre les parents (+ Photocopies)

Renouvellement d'un passeport autre que biométrique :

- 1 photo
- Le passeport (+ Photocopie)
- Carte d'identité (+ Photocopie)
- 1 justificatif de domicile - Voir liste ci-dessus - Si hébergé : voir liste ci-dessus (+ Photocopie)
- 86 € de timbres fiscaux ou enfant voir liste au dessus

Renouvellement d'un passeport BIOMETRIQUE (sur la couverture, le mot PASSEPORT est souligné) inutile de remplir une pré-demande (Ne concerne pas les mineurs) :

- 1 photo
- Le passeport biométrique (+ Photocopie)
- 1 justificatif de domicile - Voir liste ci-dessus - Si hébergé : voir liste ci-dessus (+ Photocopie)

Renouvellement d'un passeport perdu ou volé :

- 1 photo
- 1 justificatif de domicile - Voir liste ci-dessus - Si hébergé voir liste ci-dessus (+ Photocopie)
- *1 acte de naissance - la carte nationale d'identité - Le lieu et date de naissance des parents seront à renseigner
- Timbres fiscaux - voir liste au dessus
- Une déclaration de perte (mairie) ou https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14011.do ou vol (commissariat - gendarmerie)

Ajout ou modification d'un nom d'usage - mariage / divorce / décès (gratuit) :

- 1 photo
- Le passeport (+ Photocopie)
- 1 justificatif de domicile - Voir liste ci-dessus - Si hébergé : voir liste ci-dessus (+ Photocopie)
- 1 acte de mariage / divorce / décès

Urgence : mission humanitaire/travail, décès :

- 1 photo
- Le passeport (si il y a) et/ou la carte nationale d'identité et/ou *1 acte de naissance (+ Photocopie)
- 1 justificatif de domicile - Voir liste ci-dessus - Si hébergé : voir liste ci-dessus (+ Photocopie)
- 86 € de timbres fiscaux
- Le justificatif de l'urgence

Personne sous tutelle :

- 1 photo
- Passeport (si renouvellement) et/ou la carte d'identité (+ Photocopie)
- 1 justificatif de domicile au nom du tuteur voir - Voir liste ci-dessus (+ Photocopie)
- *1 acte de naissance - Le lieu et date de naissance des parents seront à renseigner
- Décision de justice désignant le tuteur + la carte d'identité du tuteur + la carte de fonction du tuteur (+ Photocopie)